

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022 - 553	Médiathèques
	12/10/2022		

Objet : Convention partenariale entre la Maison de l’Emploi et de la Formation Nord Est 77 (MDE NE 77) et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour l’accueil d’ateliers à la médiathèque Luxembourg.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de la Maison de l’Emploi et de la Formation Nord Est 77 (MDE NE 77) à la médiathèque Luxembourg pour la mise en place d’ateliers emploi à destination des publics de la MDE NE 77 pour leur faire découvrir les médiathèques de la CAPM et leurs différents supports,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et la Maison de l’Emploi et de la Formation Nord Est 77 la signature d’une convention partenariale pour la mise en place d’ateliers emploi à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d’un an à la médiathèque Luxembourg à Meaux.

ARTICLE 2 – La CAPM mettra gracieusement à disposition la salle Bulle située au 1^{er} étage de la médiathèque Luxembourg ou toute autre salle de cet établissement pour l’animation des ateliers emploi.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 12 OCT. 2022
Le Président,



Jean-François COPÉ